



DÉLIBÉRATION

du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p>Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p>Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS Secrétaire de séance : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO Date de la convocation : 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 FEV. 2023 Publiée, le 22 FEV. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.1.11	FINANCES <i>Affectation des résultats du CA 2022 - budget général</i>

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2022 clos procéder à l'affectation des résultats 2022.

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est EXCEDENTAIRE, l'affectation des résultats s'effectue dans les conditions suivantes :

- ▶ **l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 ;**
- ▶ **le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.**

Le tableau d'exécution du budget 2022, accompagné de l'état des restes à réaliser, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 4 141 195.95 €
RECETTES 4 892 401.26 €

EXCEDENT avant affectation du résultat 751 205.31€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 1 270 598.25 €
RECETTES 2 206 084.05 €

EXCEDENT 935 485.80 €

REPORTS

DEPENSES 1 595 641.00€
RECETTES 205 000.00€
DEFICIT SUR REPORT 1 390 641.00€

Accusé de réception
en préfecture 044-
214400962-20230216-
23111-DE Reçu le
21/02/2023

Après avoir entendu cet exposé,

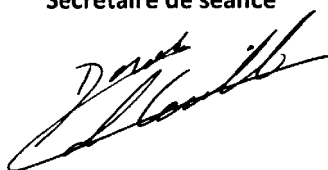
**Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la présentation en commission des finances le 01 février 2023 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **CONSTATE** l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 pour **751 205.31 €** ;
- ▶ **DECIDE** de couvrir le besoin de financement (**DEFICIT**) de la Section d'investissement en affectant au compte 1068 recettes d'investissement la somme de **455 155.20 € (= -1 390 641 € + 935 485.80 €)**.
- ▶ **DECIDE** d'affecter le **SOLDE DISPONIBLE** après couverture des besoins d'Investissements au compte 002 recettes de fonctionnement soit $751\ 205.31\ € - 455\ 155.20\ € =$ **296 050.11 €**.

Pour extrait conforme au registre »

Florence DRAKE DEL CASTILLO
Secrétaire de séance



Le Maire,

Nadine YSU



Accusé de réception
en préfecture 044-
214400962-20230216-
23111-DE Reçu le
21/02/2023